



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

214 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin

Politique en faveur de la montagne. Contrat de destination touristique du Massif des Vosges. Programme d'actions 2015

Rapport n° CP/2015/186

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule entreprises et territoires

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'approbation du programme d'actions 2015 et le plan de financement du contrat de destination touristique du Massif des Vosges, pour lequel la collectivité départementale bas-rhinoise est sollicitée à hauteur de 18 250 euros, conformément aux engagements pris dans le contrat-cadre de destination Massif des Vosges 2014-2018 approuvé par la délibération de la commission permanente n° CP/2014/155 en date du 3 mars 2014.

1. Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges

Les acteurs institutionnels du Massif des Vosges se sont unanimement mobilisés pour promouvoir de façon plus ambitieuse, le développement touristique et l'attractivité du Massif des Vosges au moyen d'un contrat de destination approuvé par l'Etat. Cet outil nouveau apparaît comme un levier efficace pour amplifier et apporter une reconnaissance nationale et internationale à la destination touristique du Massif des Vosges.

Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges, approuvé par la commission permanente du Conseil Général du 3 mars 2014, couvre la période 2014 à 2018. Il porte l'ambition de :

- accroître la notoriété nationale et internationale du Massif des Vosges : outre le marché français, cinq marchés européens de proximité sont ciblés en priorité, l'Allemagne, les pays du BENELUX, la Suisse
- développer les nuitées touristiques des clientèles françaises de 10 % et des clientèles internationales de 15 %, ainsi que les retombées économiques induites
- favoriser le maintien et la création de l'emploi dans les territoires du massif
- renforcer et intensifier les partenariats et les mutualisations entre les acteurs du tourisme dans le Massif des Vosges

La mise en œuvre du contrat de destination s'articule autour de cinq volets complémentaires :

- la structuration et la qualification de l'offre
- le marketing, la promotion, la communication
- l'intégration territoriale du tourisme
- l'observation
- l'animation du contrat de destination

Le contrat de destination rassemble autour de ces objectifs partagés les partenaires institutionnels du Massif des Vosges (Etat, trois Régions, sept Départements) ainsi que Atout France (structure nationale en charge de la promotion internationale de la destination France), les deux Parcs naturels régionaux, les Chambres consulaires et les Fédérations régionales des offices de tourisme.

Il est doté d'un budget prévisionnel de 3 500 000 euros sur les cinq années d'exécution ventilé comme suit :

- FEDER interrégional Lorraine : 1 750 000 €
- Etat : 750 000 €
- les 3 Régions : 500 000 € *
- les 7 Départements : 500 000 € *

* au prorata de la population sur le territoire du massif

Le contrat de destination touristique du Massif des Vosges est décliné en plans d'actions annuels dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessus, s'appuyant sur les cinq filières de la stratégie touristique du Massif des Vosges :

- filière « stations-vallées » destination hivernale (territoire comprenant un ou plusieurs domaines skiables et une offre mutualisée d'hébergement en direction principalement des familles)
- filière « bien-être en montagne » (entendu au sens large : air pur, ressourcement, quiétude, sports doux de plein air, détente en famille, forêtthérapie, etc.)
- filière « itinérance » portée par l'ADT du Bas-Rhin (randonnée principalement pédestre sur plusieurs jours associant itinéraires, réseaux d'hébergements, transport de bagages, offre accompagnée)
- filière « éco-tourisme » (prise en compte de préoccupations environnementales dans l'économie touristique, valorisation et interprétation des patrimoines)
- filières « sites de visite » (sites ou groupes de sites proposant des prestations marchandes de découverte d'un patrimoine historique, culturel ou naturel emblématique du massif, pouvant être inscrites dans un pass ou un produit packagé de séjour)

Le Département du Bas-Rhin a contractualisé son engagement sur la base d'une dotation annuelle moyenne de 18 250 euros sur les cinq ans du contrat, soit une enveloppe prévisionnelle de l'ordre de 91 000 euros.

2. Le programme d'actions 2015 et son financement

Le programme d'actions 2015 du contrat de destination Massif des Vosges et son plan de financement apparaissent dans le tableau annexé au rapport.

Le coût total du programme d'actions 2015 s'élève à 1 046 585 euros. Le besoin de financement de ce programme, hors FEDER Massif des Vosges, s'établit à 432 976 euros, part attendue des collectivités régionales et départementales.

Aux côtés des collectivités, d'autres financements sont mobilisés : Europe (PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges) pour 339 776 euros ; autofinancement et fonds privés pour 273 833 euros.

Le Département du Bas-Rhin est attendu à hauteur de 18 250 euros, conformément au contrat-cadre qui engage notre collectivité. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2015.

Les financements départementaux sont fléchés comme suit :

- **filière « itinérance » et actions portées par l'ADT du Bas-Rhin : 15 210 €**

Parmi les thématiques développées, l'expérimentation d'un nouveau concept de randonnée pédestre dit « *randonnée sauvage* » privilégiant le retour à la nature et l'approche participative ; la labellisation européenne « *Leading Quality Trail* » de la Traversée des Vosges GR 5/53 et la réalisation d'un topoguide ; la réalisation d'un reportage photos, etc.

Au titre de l'animation du contrat de destination, la création d'une mission de webmaster/ chef de projet multimédia (poste hébergé par l'ADT 67 et financé à 80 % par le contrat de destination).

L'effet levier des financements Massif est avéré puisque les actions portées par l'ADT du Bas-Rhin, d'un coût total de 132 880 euros, bénéficient de cofinancements publics des partenaires interrégionaux du contrat de destination à hauteur de 106 304 euros.

- **Filière « stations-vallées » animée par le Conseil Départemental des Vosges : 3 040 €**

Parmi les thématiques développées, la poursuite de l'accompagnement des stations sur la base de l'audit réalisé (propositions opérationnelles d'aménagements complémentaires et d'offres de produits positionnés famille) ; fédérer les stations autour d'une communication « famille » commune et promouvoir le massif comme destination « famille ».

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
22717	65-65737-91	18 250,00 €	18 250,00 €	18 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve le contrat de destination annuel 2015 du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joints en annexe de la présente délibération, et autorise son Président à signer ledit contrat.

Elle approuve par ailleurs une participation financière du Département du Bas-Rhin de 18 250 euros ventilée comme suit :

- 15 210 euros au bénéfice de l'ADT du Bas-Rhin pour les actions que l'association porte au titre de la filière "itinérance" principalement,
- 3 040 euros au bénéfice du Conseil Départemental des Vosges pour les actions que la collectivité porte au titre de la filière "stations-vallées".

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY